



### Catégorie C9 - Kart junior – 6-15ans

#### 1. Définition et généralités

Sont admis dans la catégorie 9, les véhicules dont le châssis dérive directement des karts à moteur ou qui dispose d'une homologation auprès de la **Fédération internationale de Speeddown** et qui respectent les paramètres indiqués dans ce règlement.

#### 2. Dimensions

Aucune modification sur le châssis ou les pièces ainsi les pneumatiques d'origine est autorisée. (L'axe arrière doit demeurer un axe rigide)

#### 3. Poids

Le poids maximum du kart avec le pilote en tenue complète est mentionné dans le règlement général.

En cas de surcharge pondérale:

La FISD se réserve le droit d'accorder une dérogation de maximum 10% du poids pour autant que son véhicule ne soit pas lesté.

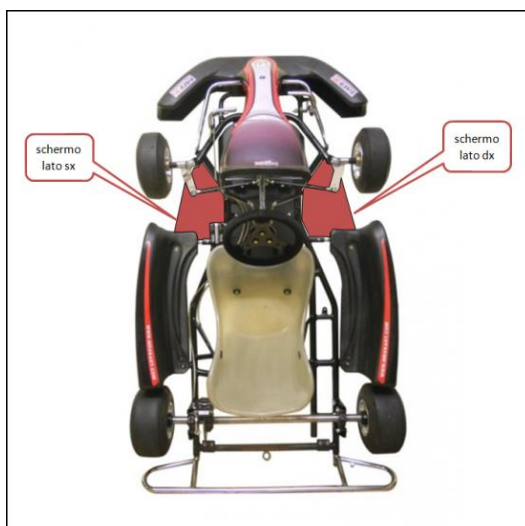
#### 4. Lests

Les lests sont interdits.

#### 5. Châssis

Entre dans cette catégorie un véhicule de karting complet. Toutes les pièces utilisées pour la propulsion doivent être démontées. (Moteur, réservoir, pignons, couronne d'entraînement, etc.) Sont autorisés des karts de la catégorie FIA "Minime/Cadet" (anciennement "Junior"), ceci pour autant que ces derniers ayant été utilisés pour la piste.

Afin d'augmenter la sécurité des jeunes pilotes il est autorisé d'ajouter des extensions du plancher du châssis selon l'illustration ci-dessus.



Le type de matériel des extensions et au libre choix du constructeur. Toutefois le poids des deux extensions ensemble ne doit pas excéder les 4kg.

Pour la fixation il n'est pas permis de les souder. La construction doit être réversible.

Il est important de veiller à ce que les arrêtes des extensions soient bien arrondis. Au besoin prévoir une protection sous forme d'un bandage en caoutchouc.



### 6. Direction

Elle doit être de type karting commandée par un volant, une colonne de direction et des tirants rigides et métalliques. Tous les éléments de la direction doivent comporter un système de fixation avec écrous autobloquants.

### 7. Sièges

Siège de kart, de dimensions appropriées pour le pilote, de façon à le retenir pendant toutes les manœuvres de conduite.

### 8. Pneumatiques

Seul l'utilisation de pneumatiques de type kart gonflable est autorisée. Il est interdit d'apporter des modifications autres que l'usure normale sur les pneumatiques.

**La limite de pression des pneus est de 3,5 Atm.**

### 9. Freins

Le système de freins, uniquement à disques, à actionnement hydraulique ou mécanique, sur deux ou quatre roues. Si le véhicule est équipé que de deux freins ces derniers doivent se trouver uniquement sur le train arrière. La commande du frein doit être dotée de système de sécurité, doublée, à câble d'acier qui intervient lors d'une rupture de la commande principale. La position de la pédale de frein peut-être déplacée ou rallongée.

### 10. Lubrification et poussée

Au cours de la descente, la lubrification et l'application de systèmes de poussée mécaniques ou manuels de tout genre sont interdits.

### 11. Equipement spécifique

L'équipement de course est défini par le document « **Règlement Technique FISD** ». **Chapitre II – Point B.**

En plus le port de la minerve type kart est **obligatoire** pour cette catégorie.

### 12. Plaque porte numéro

Le montage dans la partie avant du véhicule d'une plaque porte numéro de couleur blanche et de dimensions 20 x 20 cm est obligatoire. Les numéros de course est défini par le document « **Règlement Technique FISD** ». **Chapitre II – Point I.**

### 13. Remorquage

Selon la définition du document « **Règlement Technique FISD** » **Chapitre II - Point F.**

### 14. Sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation dans le cas d'une course FISD.



---

## 15. Historique des modifications

Première édition officielle approuvée lors de l'AG de Predappio le 5 novembre 2011

Modifications approuvées lors de l'AG à Wittinsburg le 11.11.2012 :

- Point 8 : Plus de modifications sur les pneumatiques

Modifications approuvées lors de l'AG à Oberwiesenthal le 25.10.2014 :

- Point 5 : Châssis – Ajout d'extensions du plancher du châssis
- Point 9 : Freins –ajout de la possibilité d'appliquer des freins à l'avant

Modifications approuvées lors de l'AG à Stoumont le 7.11.2015 :

- Point 2: Définition clarifiée sur la possibilité de modification
- Point 5: Adaptation de la dénomination du type de karting selon FIA